Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260506-2026_46-DE

COMMUNE DE CHANTELOUP
35150
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MAI 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le six mai, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 16
Vincent MINIER : Maire
Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme ARHAN Patricia, M. JAFFRO Gérald : adjoints
M. LEBRETON Gervais, M. QUEMENEUR Bernard, Mme CADET Héléna, M. DOREL Didier, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, Mme LE MINTER Laetitia, M. BOVI Hervé, Mme HARDY-VIGNON Laurence, Mme CARRE Mélissa, M. CALME Erwann.

Absents : 3 (dont 3 pouvoirs)
Mme TRICOIRE Isabelle (donne pouvoir à M. Hervé BOVI), M. ENOND Michel (donne pouvoir à Mme Héléna CADET), Mme JAUNY Manuela (donne pouvoir à Mme Laurence HARDY-VIGNON)

Nombre de votants : 19 Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 29/04/2026

Mme Laurence HARDY-VIGNON prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Assistait en outre à la séance :
Mme LUCAS Véronique, Secrétaire Générale de Mairie de la Commune de Chanteloup.

****

2026-46 :
Projet La Maison : Avenant 02 au bail commercial

Vu la délibération n°2023-38 en date du 3 mai 2023 actant le projet de construction d'une cellule commerciale et d'un appartement.
Vu la délibération n°2023-45 en date du 3 juin 2023 actant la maitrise d'œuvre au profit du cabinet FRANCOISE BESCOND ARCHITECTE.
Vu la délibération n° 2023-67 en date du 11 novembre 2023 actant la création d'un budget annexe dénommé « La Maison » dédié à la construction d'une cellule commerciale et de logements.
Vu la délibération n° 2024-05 en date du 13 janvier 2024 actant le projet en phase APD, le lancement d'une consultation pour les travaux ; le plan de financement et sollicitant les subventions.
Vu la délibération n° 2024-34 en date du 7 juillet 2024 actant le mise à jour du plan de financement.
Vu la délibération n° 2024-39 en date du 7 septembre 2024 actant l'attribution des lots dans le cadre de la consultation travaux pour la construction de « La Maison ».
Vu la délibération n° 2024-45 en date du 5 octobre 2024 actant le mise à jour du plan de financement.
Vu la délibération n° 2024-46 en date du 5 octobre 2024 actant la sollicitation de deux prêts auprès de la CDC pour un montant de 315 000 €.
Vu la délibération n° 2025-03 en date du 11 janvier 2025 actant la signature d'un avant-contrat au bail commercial et la signature d'un bail commercial au profit des futurs exploitants de la boulangerie.
Vu la délibération n° 2025-08 en date du 1er février 2025 actant l'avenant n°1 du lot 2 : gros-œuvre.
Vu la délibération n° 2025-17 en date du 8 mars 2025 actant la sollicitation de deux prêts auprès de la CDC pour un montant de 150 000 €.
Vu la délibération n° 2025-24 en date du 15 mai 2025 actant les avenants pour les lots 5 : Menuiseries ext., 6 : Menuiseries int. Et 11 : Groupes froids.
Vu la délibération n° 2025-25 en date du 15 mai 2025 actant les conditions des prêts souscrits auprès de la CDC.
Vu la délibération n° 2025-29 en date du 14 juin 2025 actant les avenants pour les lots 3 : « Charpente Bois » et 1 « Terrassement – VRD – Espaces verts ».
Vu la délibération n° 2025-54 en date du 4 octobre 2025 actant les avenants pour les lots 4 : « Couverture – Etanchéité », 7 « Cloisons – Doublages – Isolation – Plafonds » et 8 « Cloisons Isothermes ».

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260506-2026_46-DE

Vu la délibération n° 2025-55 en date du 4 octobre 2025 actant la délégation de gestion pour les logements sociaux ;
Vu la délibération n° 2025-62 en date du 15 novembre 2025 actant les avenants pour les lots 9 : « Revêtements de sols - faïence », 12 « Plomberie » et 13 « Electricité ».
Vu la délibération n° 2026-03 en date du 17 janvier 2026 actant l'annulation d'un avenant pour le lot 12 (validé lors de la séance du 15/11/2025), l'annulation d'un avenant pour le lot 13 (validé lors de la séance du 15/11/2025) et actant les avenants pour les lots 12 « Plomberie » et 13 « Electricité ».
Vu la délibération n° 2026-17 en date du 7 février 2026 actant l'avenant au bail commercial pour le local de la boulangerie ;
Vu la délibération n° 2026-16 en date du 7 février 2026 actant les avenants pour les lots 5 : « Menuiserie extérieure » et 12 « Plomberie ».

Considérant la possibilité pour la collectivité de bénéficier du régime de franchise en base pour les loyers de la boulangerie ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :
- VALIDE la signature d'un avenant au bail commercial entérinant l'élément fiscal suivant :
- Tant que la commune sera bénéficiaire de la franchise en base, aucune TVA ne sera appliquée sur les loyers de la boulangerie.
- DONNE MANDAT au Maire pour signer l'avenant au bail commercial ainsi que l'ensemble des pièces se référant à cette affaire.

****

Pour extrait conforme,
"Affaire inscrite à l'ordre du jour"
Le Maire, Vincent MINIER

Le Maire
Vincent MINIER